

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025-2026

### Le refuge des petits montagnards Accueil de loisirs des Contamines-Montjoie

Le règlement intérieur est un texte référent pour l'organisation du centre de loisirs (mercredis, vacances), les relations avec les parents et les enfants. Le présent règlement intérieur s'applique au fonctionnement de l'accueil de loisirs "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS" et s'impose à tous. **L'inscription d'un enfant aux activités proposées par le centre de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur et engagement à le respecter.**

#### **INTRODUCTION**

Le centre de loisirs des Contamines-Montjoie est un lieu d'accueil, d'éveil et d'épanouissement pour les enfants de 3 à 12 ans de notre village de montagne. Notre environnement privilégié, riche en nature et en traditions, au cœur de la nature et de la biodiversité, constitue un terrain d'apprentissage et de découvertes exceptionnels. Ces orientations éducatives se traduisent au quotidien par un accueil individualisé, une organisation souple et adaptable aux besoins du groupe, des activités variées et stimulantes, en intérieur et en extérieur, une équipe d'animation qualifiée et attentive aux bien-être des enfants, un dialogue permanent avec les parents et des partenariats avec les acteurs locaux.

LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS est à l'initiative de L'ASCCM. L'association Sportive et Culturelle des Contamines-Montjoie a pour mission depuis 40 ans de proposer des activités sportives et culturelles aux enfants et adultes de la commune. Nous proposons actuellement plus d'une douzaine d'activités aux enfants, en format annuelle (danse, musique, ou saisonnier (ski, activités outdoor diverses) à plus de 100 enfants de la commune. L'A.S.C.C.M. propose une réponse complète d'accompagnement des enfants, en proposant en complément des activités, un accueil durant les mercredis et les vacances scolaires.

Notre mission est de créer, développer, soutenir, un lieu éducatif, de détente et de découverte, complémentaire à l'école et à la famille, pour favoriser une expérience de vie collective et d'apprentissage de l'autonomie, en proposant des activités variées.

#### **ADHÉSION À L'ASSOCIATION : LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS**

L'adhésion à l'association "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS" est valable du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante, quelle que soit la date à laquelle vous vous inscrivez.

Le montant de l'adhésion s'élève : à 25 €/enfant pour les enfants résidants en résidence principale ou scolarisés aux CM, et pour les enfants dont l'un des parents travaille sur la commune des CM . 35 Euro pour les autres situations.

## **LES PERIODES D'OUVERTURE**

### **1.L'ACCUEIL DU MERCREDI**

Le mercredi, le centre de loisirs est ouvert de 8H00 à 18H00. L'accueil se déroule entre 8H00 à 9H30.Le départ se déroule entre 17H00 et 18H00. Nous proposons des inscriptions :

- En demi-journée : Matinée + repas avec un départ à 13H30 (rdv au portail).
- Après midi : 13H30-18H00.
- En journée.

### **2.LES PERIODES DE VACANCES**

Le centre de loisirs est ouvert de 8H00 à 18H00. L'accueil se déroule entre 8H00 à 9H30.Le départ se déroule entre 17H00 et 18H00. Nous proposons des inscriptions :

- En demi-journée : Matinée + repas avec un départ à 13H30 (rdv au portail).
- Après midi : 13H30-18H00.
- En journée.

Le centre de loisirs est ouvert pour toutes les vacances scolaires :

- Eté : du lundi 7 juillet au 22 août 2025. Fermé les lundi 14 juillet et vendredi 15 août.
- Automne : du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre 2025.
- Fin d'année : du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026. Fermé les 25 décembre et 1er Janvier.
- Hiver : du lundi 9 février au vendredi 20 Février 2026.
- Printemps : du lundi 6 avril au 17 avril 2026.

L'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et après les heures d'accueil. Il est demandé aux parents de noter dans la fiche sanitaire les personnes habilitées à venir chercher leur(s) enfant(s). Si à titre exceptionnel une tierce personne vient chercher le ou les enfant(s) une autorisation écrite sera demandée aux parents avec la date du jour concerné. Si les enfants sont récupérés exceptionnellement en dehors des heures d'accueil une autorisation de sortie sera remplie et signée par l'adulte qui vient chercher le ou les enfant(s). Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés jusqu'au lieu d'accueil.

## **LE LIEU D'ACCUEIL**

Le lieu d'accueil se situe dans l'école Alexis Bouvard : 94 chemin des Ecoles 74170 LES CONTAMINES MONTJOIE. Trois salles sont mises à disposition pour le centre de loisirs :

- La salle au rez de chaussée pour l'accueil des 3-6 ans.
- La salle au 1er étage pour les 7-12 ans.

### **PUBLICS CONCERNES**

Le centre de loisirs "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS" accueille les enfants de 3 à 12 ans résidant dans la commune des Contamines Montjoie. Il accueille également les enfants des communes environnantes et des vacanciers durant les périodes estivales.

### **L'ACCUEIL DE LOISIRS AUX DIMENSIONS DE L'ENFANT**

Les journées au centre, encadrées en toute sécurité par une équipe d'animateurs dont la qualification répond aux normes de la DDCS, sont diversifiées et adaptées aux capacités de chaque enfant. La journée est organisée en tenant compte du rythme de l'enfant. L'alternance des activités manuelles, sportives, des découvertes culturelles, des spectacles vivants, des jeux, des moments de détente et les temps calmes pour les plus petits, contribue à l'épanouissement de l'enfant. L'accueil de loisirs propose un programme d'activités construit et dynamique, dans lequel chaque enfant trouve sa place dans le cadre du vivre ensemble. Le repas est un moment privilégié très important où l'enfant bénéficie d'une alimentation saine et équilibrée. C'est un temps de vie collectif et d'échange où il est bon de se retrouver à La même table avec ses camarades.

### **LES RELATIONS ACCUEIL DE LOISIRS – FAMILLE**

Toute l'équipe du centre de loisirs est disponible pour l'accueil des familles et des enfants. Les parents ou le responsable de l'enfant peuvent prendre rendez-vous avec le directeur du centre sur simple demande. Les relations doivent être cordiales, respectueuses et favoriser le dialogue.

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT**

La fréquentation de l'accueil de loisirs est soumise à une inscription obligatoire validée par la direction. L'inscription concerne tous les enfants fréquentant même exceptionnellement

l'accueil de loisirs et s'effectue au moyen du dossier d'inscription à retirer à l'accueil de loisirs ou sur le site internet. Il doit être complet et respectant les directives du centre. Toutefois la direction se réserve un droit de refus.

## **1. MERCREDI**

Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire (de septembre à juillet de l'année scolaire en cours). La présence annuelle, mensuelle, ponctuelle de l'enfant sera confirmée après réception du dossier d'inscription complété et le règlement effectué. Les inscriptions et règlements se font le mercredi au centre de loisirs durant les heures d'accueil (8H30-9H30 / 17H30-18H30). Les inscriptions peuvent également être faites par mail (sous condition). Dans la limitation des places disponibles.

## **2. LES PÉRIODES DE VACANCES**

L'inscription se fait pour chaque période de vacances. Elle est ouverte le mercredi suivant les vacances précédentes durant les heures d'accueil. Inscriptions et règlements se font le mercredi au centre de loisirs durant les heures d'accueil (8H00-9H30 / 17H00-18H00). Les inscriptions peuvent également être faites par mail (sous condition). Dans la limite des places disponibles.

## **3.LES REGLEMENTS**

Les règlements **doivent obligatoirement s'effectuer en amont** de la période d'inscription souhaitée. Pour les mercredis les règlements peuvent être soit annuel soit par période entre chaque vacances (pas de paiements mensuels). Si l'inscription est ponctuelle, le paiement s'effectue au moment de la réservation. Une facture non réglée en totalité depuis plus d'1 mois bloque les inscriptions pour les périodes suivantes.

### **LES DIFFERENTS MODES DE PAIEMENT :**

- CHEQUES
- VIREMENT BANCAIRE

### **CONDITION D'ANNULATION**

Toute absence devra être signalée **par mail** :

- Le mercredi, toute absence non signalée au plus tard le vendredi précédent le mercredi auquel l'enfant est inscrit et avant 17h30, sera facturée.
- Les vacances, toute absence non signalée au minimum 3 jours ouvrés à l'avance sera facturée.

Toute absence justifiée par un certificat médical sera prise en compte.

Si vous souhaitez interrompre une inscription, merci d'envoyer un mail minimum une semaine à l'avance, sinon la réservation sera facturée/encaissée.

## **RETARD**

En cas de retard merci de prévenir le centre de loisirs le plus rapidement possible par téléphone. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir récupérer votre enfant merci de nous prévenir par mail ou par téléphone. Sans nouvelle de votre part, les personnes désignées dans le dossier d'inscription seront contactées.

Si une personne tierce est chargée de récupérer votre enfant et qu'elle n'est pas dans les personnes autorisées, par sécurité, une pièce d'identité sera demandée.

Tout retard abusif et répété sera facturé 15€ au-delà de 10 min de retard.

## **DOCUMENTS À FOURNIR À L'INSCRIPTION**

- Dossier d'inscription complet et signé,
- Fiche sanitaire complète et signée,
- Le règlement intérieur, derrière page à retourner complétée et signée,
- Justificatif de quotient familial de moins de 3 mois. Sans justificatif récent de votre quotient familial le tarif de la tranche la plus élevée sera automatiquement appliqué,
- Photocopie des vaccins. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication,
- Certificat d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant couvrant les activités périscolaires et extra scolaires,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le cas échéant, un extrait de jugement concernant la garde de l'enfant.

## **TARIFS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES**

**(pour les vacances scolaires seul le tarif journée est applicable).**

Contaminard.e.s	& Saisonnier.e.s
JOURNÉE	TARIFS
QF -700	14,55 €
QF 700-1700	21,10 €
QF+1700	29,50 €

Contaminard.e.s	& Saisonnier.e.s
MATINÉE + REPAS	TARIFS
QF -700	9,52 €
QF 700-1700	13,93 €
QF+1700	19,25 €

Contaminard.e.s	& Saisonnier.e.s
APRES MIDI	TARIFS
QF -700	5,02 €
QF 700-1700	7,18 €
QF+1700	10,25 €

Département 74	Tarifs
JOURNÉE	36,45 €
MATINÉE + REPAS	23,17 €
APRÈS-MIDI	13,27 €

Hors 74	Tarifs
JOURNÉE	49,01 €
MATINÉE+REPAS	30,36 €
APRÈS-MIDI	18,66 €

## **LES PROJETS ET ACTIVITÉS**

Les projets éducatifs (PEDT), pédagogiques et d'animation sont consultables par les familles auprès de la directrice. Les projets d'activités sont élaborés par l'équipe d'animation en fonction du projet éducatif et pédagogique. Ils sont remis aux familles soit par courrier, soit par mail ou en main propre. En fonction des conditions météorologiques des activités peuvent être annulées et/ou remplacées. Les familles seront informées par affichage. Deux groupes d'âges (les 3-6 ans et les + de 6 ans) sont mis en place pour respecter le rythme et les besoins de l'enfant.

## **L'ÉQUIPEMENT DE L'ENFANT**

- Tenues adaptées à l'activité (vêtements et chaussures) ; des chaussons,
- Sac à dos comprenant une tenue de rechange (pour les 3-6 ans), une gourde et selon les saisons, une casquette, de la crème solaire, un vêtement de pluie... ;

## **LE DROIT À L'IMAGE**

Dans le cadre de ses activités, l'accueil de loisirs est amené à prendre des photos ou des films des enfants. Les familles qui n'y sont pas favorables doivent en avertir impérativement la directrice et le signaler sur le dossier d'inscription de l'enfant.

## **LA VIE EN COLLECTIVITÉ**

Responsabilité des enfants et comportement :

- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation et avoir un comportement adapté à la vie de groupe.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si les difficultés de comportement persistent, les parents en seront avertis par courrier et des sanctions seront appliquées selon la gravité des faits et dans un souci de protection des enfants.

## **RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES**

Le centre de Loisirs est assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, ses bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. La famille devra joindre une copie du contrat de responsabilité civile en cours de validité, à la fiche de renseignements annuelle. La responsabilité du centre de loisirs ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols des affaires personnelles ou objets de valeurs de l'enfant.

En cas d'accident / problème de santé grave, les services de secours seront appelés et amenés à intervenir en urgence. En cas d'incidents mineurs, le personnel du centre se réfère au PAI.

Si le personnel ne dispose pas du PAI ou d'un certificat médical, il ne sera pas autorisé à administrer des médicaments à l'enfant, se charge de contacter les parents qui contactent eux-mêmes leur médecin. A cet effet, ne pas oublier de signer, sur la fiche sanitaire, l'autorisation médicale. Veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins.

## **LES REPAS**

Le repas de midi est préparé par un prestataire extérieur et est pris au restaurant scolaire (un repas froid / pic nic est prévu lors des sorties). Le centre fournit également le goûter. Pour tout régime particulier (allergies etc..) merci de bien remplir la partie de la fiche sanitaire relative aux allergies / régime alimentaire. En cas d'allergie à un aliment, la famille fournit un PAI signé par un médecin. Le repas ne pourra pas être celui fourni par le centre. Les parents apportent le repas / le goûter préparé par leurs soins dans une glacière réfrigérée et le tarif de la journée est réduit de 3 €.



Partie à nous retourner-----

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026**  
**De l'accueil de loisirs "LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS**

NOM DE LA FAMILLE :

.....  
FAIT À : ..... LE : .....

SIGNATURE DES PARENTS, Précédée de la mention lu et approuvé :

LE REFUGE DES PETITS MONTAGNARDS  
96 Chemin des écoles  
74170 Contamines Montjoie  
[lerefugedespetitsmontagnards@outlook.fr](mailto:lerefugedespetitsmontagnards@outlook.fr)  
[www.lerefugedespetitsmontagnards.fr](http://www.lerefugedespetitsmontagnards.fr)

Le nouveau règlement intérieur annule et remplace le règlement intérieur de l'été.

